DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Objet : Désignation d'un élu relais de l'égalité au sein du conseil municipal.

Délibération N° PLV 2026-06-52

L'an deux mille vingt-six, le trente juin le Conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni en séance ordinaire sur convocation en date du 22 juin 2026. Monsieur Victor ARTHEIN, Maire, assure la présidence de la séance.

23 élus étaient présents :

M. Victor ARTHEIN	Mme Sandra ERONI	M. Jacques MARIE-CLAIRE
Mme Tania INAMO épse TRIVIAL-FAULECH	M. Michel TOLA	Mme Muguette AMACIN
M. Jean-Luc BERNARD	M. Richard NANOUAH	Mme Willène MAGEN-TERRASSE
Mme Anithe MADEL-CLAMY	Mme Dalila MÉLINA	M. Hélin DAUPIN
Mme Marina CHICOT	M. Jean-François LAFOLE	Mme Gina NÉBOUCHON
M. William WILSON	M. Fred LUZEIN	M. Francis PELMAR
M. Kris MALBOROUGT	M. Bernard CERCI	M. Max MAZEPPA
M. Anselme GUSTAVE	Mme Jany SINNAN-RAGAVA ***(Départ à 18h57) procuration à M. Bernard CERCI.***	

3 élus étaient absents :

M. Cédric MONPIERRE	Mme Sabrina Hilaire	Mme Christelle FOUCAN-BARBE

3 élus étaient représentés :

→ Mme Lauréna KISSOUNA représentée par M. Francis PELMAR
→ Mme Béatrice BROUTA-AGNESA représentée par Mme Tania INAMO épse TRIVIAL-FAULECH
→ Mme Justine MOLONGO épouse MIMIFIR représentée par M. Anselme GUSTAVE

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260630-2026-06-52-AI
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 15/07/2026

Monsieur le Maire expose que l'État fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intra-familiales ainsi que les violences sexistes et sexuelles une priorité d'action publique, nécessitant une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et territoriaux.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet propose la désignation, au sein du Conseil municipal, d'un élu relais de l'égalité, identifié comme interlocuteur privilégié sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences sexistes et sexuelles.

Cet élu relais a vocation à faciliter la circulation des informations utiles, à relayer les actions engagées en matière d'égalité et de prévention des violences, et à contribuer à la prise en compte de ces enjeux dans l'action communale.

Ainsi,

Vu le courrier du Préfet en date du 12 mai 2026
Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE,

Article 1 : De désigner en qualité d'élu relais à l'égalité au sein du conseil municipal Mme Dalila MELINA

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 30 juin 2026

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS GUADELOUPE

Victor ARTHEIN

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260630-2026-06-52-AI
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 15/07/2026